

Europe de l'Ouest et pays en bordure du Pacifique

En 1979, le Canada s'est efforcé d'élargir ses relations avec les Communautés européennes et les pays de l'Europe de l'Ouest de façon à leur donner une dimension politique conforme à l'expansion de ses relations économiques. L'émergence progressive d'une approche concertée de la politique étrangère au sein des États membres de la Communauté a mené à des consultations plus fréquentes entre le Canada et la Communauté sur une vaste gamme de problèmes. Le Canada a poursuivi ses efforts pour approfondir ses relations économiques avec certains membres de la Communauté européenne, notamment la République fédérale d'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Les résultats des négociations commerciales multilatérales qui se sont terminées en 1979 ont multiplié les possibilités offertes au Canada et en Europe de l'Ouest.

Le Canada a continué d'élargir et de diversifier ses relations économiques et politiques avec le Japon et les pays en bordure du Pacifique. Les possibilités d'élargissement des relations avec cette région suscitent un intérêt croissant dans le grand public et le monde des affaires, notamment dans l'Ouest du Canada. Les liens canado-nippons ont continué de se renforcer, ainsi qu'en a témoigné une réunion du Comité économique mixte Japon-Canada.

LA DIMENSION HUMAINE

Réfugiés et droits de la personne

Le problème mondial des réfugiés s'est posé avec beaucoup d'acuité en 1979. L'attention de la communauté internationale s'est surtout portée sur la situation dans les pays d'Indochine et sur le sort tragique réservé aux réfugiés de la mer vietnamiens. En réponse aux problèmes posés par les réfugiés et les réfugiés venus du Laos et du Kampuchea par voie de terre, le Canada a mis sur pied son plus ambitieux programme de réinstallation des réfugiés depuis les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale, et il a apporté une importante contribution aux secours d'urgence destinés aux Kampuchéens. Les Canadiens ont répondu chaleureusement au programme de parrainage de réfugiés.

À un certain nombre d'occasions, le gouvernement canadien a publiquement souligné la nécessité de s'occuper de la grande cause de cet exode, à savoir de la violation des droits fondamentaux de la personne dans les pays concernés. Il a incité les Nations Unies à se doter de moyens plus efficaces pour intervenir à propos des violations les plus graves des droits de la personne, et a réclamé la création du poste de sous-secrétaire général des droits de l'homme au sein de la structure onusienne. Il a également continué à jouer un rôle actif à titre de membre de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Ainsi, les questions internationales relatives aux droits de la personne ont été un élément important de notre politique étrangère en 1979. Le Canada a également poursuivi ses démarches (auprès de l'URSS, de la Chine et des pays de l'Europe de l'Est) concernant les

parents de citoyens canadiens qui désirent rejoindre leurs familles au Canada, et de nouveaux progrès ont été réalisés dans ce domaine.

UNITÉ ET IDENTITÉ CANADIENNES

Le Ministère, cette année encore, s'est efforcé de refléter la diversité régionale du Canada, les intérêts des dix gouvernements provinciaux ainsi que les intérêts et les préoccupations des Canadiens d'expression anglaise et française dans le cadre d'une politique étrangère cohérente.

Pendant l'année, un effort a été fait pour trouver de meilleurs moyens d'accroître et de favoriser la participation des autorités provinciales aux affaires internationales tout en aidant à coordonner cette participation dans le but d'établir des intérêts nationaux clairement définis. Le Ministère s'est attaché à consulter les provinces et le secteur privé sur une vaste gamme de questions internationales afin d'élaborer les positions qu'adopterait le Canada lors des Négociations commerciales multilatérales (terminées en 1979) et lors des négociations canado-américaines sur les ressources halieutiques et les frontières maritimes. Le Canada a maintenu sa participation aux activités du Commonwealth et de la Francophonie. Grâce à ses programmes d'information et d'affaires culturelles à l'étranger, le Ministère a sensibilisé davantage la communauté internationale au fait que le Canada est une société démocratique, bilingue, multiculturelle, richement dotée et capable de résoudre positivement ses problèmes internes. Les programmes d'information visant à mieux faire connaître aux Canadiens les objectifs de la politique étrangère de leur pays ont été élargis.

SERVICES ET AIDE AUX CANADIENS À L'ÉTRANGER

De nombreux services consulaires et d'autres formes d'assistance ont continué d'être fournis aux Canadiens résidant et voyageant à l'étranger. Même si les déplacements de Canadiens à l'étranger semblent avoir quelque peu diminué en 1979, peut-être en raison de facteurs inflationnistes et de taux de change défavorables, on a observé un accroissement du nombre des services consulaires rendus par les 117 missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger. Pour répondre à la demande accrue et rendre l'assistance consulaire plus accessible aux touristes canadiens, des consuls honoraires ont été nommés pour la première fois dans les capitales de la République dominicaine, de la Bolivie et du Paraguay, ainsi qu'à Bombay en Inde. Les services consulaires fournis en 1979 ont le plus souvent consisté à répondre à des demandes relativement simples d'information et d'assistance portant, par exemple, sur les passeports, les documents de citoyenneté et les services notariaux. Pour quelque 5 200 Canadiens toutefois, les services rendus ont été de nature plus urgente et plus vitale, car ils concernaient des cas d'urgences médicales et financières, des problèmes juridiques et des décès. Dans ces